

Conservatoire des Sites Lorrains
7, place A. Schweitzer
57930 FENETRANGE
☎ 03.87.03.00.90



PLAN DE GESTION
2002/2008

Tourbière du HAUT de MERELLE
(commune de GERARDMER - Vosges)

Étude et document réalisés avec le soutien financier
du Conseil Général des Vosges et de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse

Plan de gestion actualisé par Martin LACROIX avec la contribution de
messieurs Jean-Pierre BOUDOT, André CLAUDE, Pierre DARDAINE, Marc MEYER et Serge MULLER
(Conseillers scientifiques)

Document adopté par le Conseil Scientifique du Conservatoire des Sites Lorrains

Projet soumis pour validation : conseil municipal de Gérardmer.

SOMMAIRE

A - APPROCHE DESCRIPTIVE ET ANALYTIQUE DU SITE

A.1.- Informations générales.....	2
A.2.- Environnement et patrimoine	
A.2.1. - Milieu physique et patrimoine géologique.....	4
A.2.2. - Approche des unités écologiques et phytosociologiques	5
A.2.3. - Inventaire des espèces reproductrices ou territorialisées	7
A.2.4. - Évolution historique des milieux naturels.....	8
A.2.5. - Patrimoine historique & archéologie industrielle	9
A.2.6. - Communications personnelles.....	9
A.2.7. - Bilan du précédent plan de gestion.....	9

B - EVALUATION DU PATRIMOINE ET DÉFINITION DES OBJECTIFS

B.1.- Évaluation de la valeur patrimoniale	
B.1.1. - Évaluation du patrimoine abiotique.....	11
B.1.2. - Évaluation des habitats.....	11
B.1.3. - Évaluation des espèces reproductrices ou territorialisées	11
B.1.4. - Critères qualitatifs d'évaluation	14
B.1.5. - Synthèse.....	15
B.2.- Objectifs à long terme, par habitat	
B.2.1. - Objectif global	16
B.2.2. - Objectif pour chaque habitat.....	16
B.2.3. - Objectif pour les espèces rares	17
B.3.- Facteurs pouvant avoir une influence sur la gestion	
B.3.1. - Tendances naturelles.....	17
B.3.2. - Tendances induites par l'homme	17
B.3.3. - Cadre administratif.....	17
B.4.- Définition des objectifs du plan de gestion	
B.4.1. - Objectifs relatifs à la conservation du patrimoine.....	18
B.4.2. - Connaissance du site et suivi scientifique	18
B.4.3. - Accueil du public et valorisation du site	18
B.4.4. - Autres objectifs	18

C - PLAN DE TRAVAIL

C.1. - Gestion du patrimoine naturel et historique.....	19
C.2. - Suivi scientifique	19
C.3. - Accueil du public et valorisation du site.....	20
C.4. - Autres objectifs.....	20
C.5. - Calendrier des opérations du plan de travail.....	21

BIBLIOGRAPHIE.....	22
--------------------	----

LISTE DES ANNEXES	24
-------------------------	----

A - APPROCHE DESCRIPTIVE ET ANALYTIQUE DU SITE

A.1. Informations générales

Cf. Annexe n° 1 - Carte de localisation au 1/25 000

Cf. Annexe n° 2 - Cartographie de l'état parcellaire au 1/5 000

Localisation

Le site est localisé à la limite Est de la forêt domaniale de Gérardmer, au sud du lac de Gérardmer, entre le col de Sapois et le Haut de Mérelle. Plus précisément, il se trouve entre le lieu-dit de Fremont et l'Étang. Il s'agit d'un replat de la crête de l'interfluve qui sépare les rivières du Menaurupt et Cleurie à l'altitude de 850 m.

Carte IGN 3519 Hohneck-Gérardmer.

Coordonnées Lambert II :	• x = 936 • y = 2349	Coordonnées kilométriques UTM :	• x = 338,8 • y = 5325,7
--------------------------	-------------------------	---------------------------------	-----------------------------

Altitude : • 850 m

Collectivités locales et structures territoriales

Département : VOSGES

Commune : GERARDMER, commune adhérente au Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges

Statut foncier

Le site envisagé par ce plan de gestion est inclus dans une parcelle unique du ban communal de Gérardmer (Vosges), parcelle n° 729, section F10, ban communal de Gérardmer (Vosges).

Superficie 1 hectare 23 ares 60 centiares

Mode de protection conservatoire

Bail emphytéotique passé entre la commune de Gérardmer, propriétaire, et le Conservatoire des Sites Lorrains ; durée : 33 ans (non renouvelable tacitement) ; date de signature : 29 Mai 1995.

Statut réglementaire

Droit français : Loi sur la protection de la Nature de 1976

Les sites naturels ainsi que les espèces peuvent bénéficier principalement d'un statut de protection juridique spécifique au titre de la Loi sur la Protection de la Nature du 10 juillet 1976 modifiée par la loi du janvier 1992. Diverses dispositions du Code de l'Urbanisme (P.O.S par exemple) ou du Code Rural (Loi Pêche, loi chasse, loi sur l'Eau...) peuvent s'appliquer à titre général.

Le site ne possède pas de statut particulier au titre de la loi de 1976 sur la protection de l'environnement.

Directives européennes : Directive Oiseaux 79/409/CEE du Conseil du 02/04/79 et Directive Habitats 92/43/CEE du Conseil du 21/05/92

La Directive Oiseaux concernant la conservation des oiseaux sauvages comporte trois catégories d'espèces dont les espèces de l'annexe I pour lesquelles des zones de conservation de leur habitat sont désignées.

La Directive Habitats distingue des habitats naturels et des espèces nécessitant la désignation de zones spéciales de conservation.

Plusieurs milieux représentés sur le site sont éligibles au titre de la Directive européenne 92/43/CEE "Habitats, Faune, Flore" mais de superficies trop faibles pour légitimer une proposition d'intégration au réseau européen de sites Natura 2000.

1 espèce d'oiseau, la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) figure à l'annexe I de la directive 79/409/CEE ("directive Oiseaux").

Listes de protection des espèces animales

La majorité des oiseaux nicheurs sur le site est protégée au niveau national par l'arrêté ministériel du 17 avril 1981 fixant la liste des oiseaux protégés sur le territoire national.

2 espèces de papillons diurnes sont protégées au niveau national (arrêté du 22 juillet 1993)

Boloria aquilonaris alethea HEMMING, le Nacré de la Canneberge,
Helleia helle DENIS & SCHIFFERMULLER, 1775 ssp. *perrettei* WEISS 1977, le Cuivré de la bistorte.

Listes de protection des espèces végétales

3 espèces végétales protégées au niveau national (arrêté du 20/01/82 modifié par l'arrêté du 31/08/95), dont 1 espèce ayant probablement disparu du site :

Andromeda polifolia L., l'Andromède à feuilles de Polium,
Drosera rotundifolia L., le Rossolis à feuilles rondes.,
Scheuchzeria palustris L., la Scheuchzérie des marais (non revue en 2002)

2 espèces protégées au niveau régional (arrêté du 03/01/1994) :

Listera cordata (L.) BROWN la Listère à feuilles cordées (non revue en 2002)
Sparganium angustifolium MICHAUX, le Rubanier à feuilles étroites.

Autres statuts administratifs

- Commune soumise aux dispositions de la loi Montagne du 09/01/1985.
- Le site est inclus dans le territoire du *Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges*.
- A la différence de la forêt communale alentours, il n'est pas soumis au régime forestier.

Inscription à Inventaires :

- Comité Znieff LORRAINE (MULLER S., BOUDOT J. P.), 1984 - *Fiche Znieff n° 21.25 (1984)- Tourbière du Grand Étang*.
- MULLER S., 1984 - *Inventaire complémentaire des tourbières du département des Vosges*, 46 p.
- CONSERVATOIRE DES SITES LORRAINS, 1996 - *Inventaire des Espaces Naturels Sensibles du département des Vosges - Rapport final*, Conseil Général des Vosges/ Agence de l'eau Rhin-Meuse / Conseil Régional de Lorraine, 282 p. + fiches + annexes : fiche 88*T21

Conservateur pressenti

(sous réserve de l'aval du Conseil d'Administration du Conservatoire des Sites Lorrains)

- M. Didier SCHILTE, propriétaire voisin immédiat du site.

☎ 03.29 24 79 15

Responsable salarié pour le Conservatoire des Sites Lorrains :

- M. Didier ARSEGUEL, C.S.L. Vosges

☎ 03.29.60.91.91

Mairie :

Mairie de Gérardmer, 46 rue Charles de Gaulle, B.P. 119 - 88407 GERARDMER Cedex.

☎ 03.29.60.60.60.

Service communal de l'urbanisme : Mr John VOINSON.

* * *